

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de Saint Loup de Naud,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° DE_021_2019 en date du 3 juin 2019 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 16 avril 2019

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 19 octobre 2021 après avis du comité social territorial en date du 31 août 2021

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
CHOUIN Kévin	Adjoint technique territorial	17/01/2026

Avancement au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
ALVES Isabel	Rédacteur	09/03/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de Seine-et-Marne** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

PUBLIÉ LE : 5 janvier 2026

Le Maire, Gilbert DAL PAN

Mairie

Rue Paul Eluard
Courton le Bas
77650 Saint Loup de Naud

Accueil du public :

lundi de 14h30 à 18h / mardi de 10h à 12h
mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h
vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h

☎ : 01.64.08.62.58

✉ : secretariat@saintloupdenaud.fr

